



LA PRIME DE CONDUCTEUR MONITEUR

50 %, C'EST PAS L'IDÉAL, MAIS C'EST PAS MAL !

L'UNSA OBTIENT UNE REVALORISATION

Fidèle à ses revendications, l'UNSA-Ferroviaire a engagé plusieurs démarches, dont la revalorisation de la prime moniteur. Encore une fois, le Pôle traction de l'UNSA-Ferroviaire fait mouche !



SI POUR L'UNSA LE COMPTE N'Y EST PAS, OBTENIR 50 % DANS UNE PÉRIODE COMPLEXE RESTE UNE AVANCÉE NON NÉGLIGEABLE. COMME QUOI ET CONTRAIREMENT À CE QUI POURRAIT ÊTRE DIT, LE DIALOGUE SOCIAL PAIE !

12,90 €

est le nouveau montant de cette prime liquidable (8,60 € initialement) par journée de monitorat. Elle entre donc dans la prise en compte du calcul de la retraite (TT00009, art. 23.3).

FACE À NOTRE ARGUMENTAIRE

Les directions TER et Traction nous confirment qu'elles ont entendu notre demande de garantir une augmentation de la prime moniteur ! Et pour cause, ces ADC dont le professionnalisme est indiscutable permettent, par leur engagement, de garantir l'avenir du métier et offrent aux élèves une excellence terrain en matière de gestes métier. Dans une période où les conducteurs moniteurs sont extrêmement sollicités, garantir une augmentation de la prime et une reconnaissance était tout simplement légitime !

PR 14 POUR LES TA, PR 20 ET 21 POUR LES TB, AUGMENTATION DE LA PRIME MONITEUR, ETC. : C'EST AUSSI ÇA LE PÔLE TRACTION DE L'UNSA.



“ Pour moi, c'est l'UNSA ! ”



UNSA-FERROVIAIRE



JE SOUHAITE
ADHÉRER
DIRECTEMENT
EN LIGNE



BULLETIN D'ADHÉSION À L'UNSA FERROVIAIRE

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
QUALIF.*	NIV.*	POS.*
CP*	CDI*	CDD*
ENTREPRISE PRIVÉE		
GRADE	COLLÈGE	
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

	QUALIFICATION & NIVEAU	COÛT NET MENSUEL	COTISATION ANNUELLE	MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT**
AGENTS SNCF ACTIFS AU STATUT	A	2,44 €	86 €	57 €
	B / TA	2,52 €	89 €	59 €
	C / TB1	2,78 €	98 €	65 €
	D1 / TB2	3,12 €	110 €	73 €
	D2 / TB3	3,46 €	122 €	81 €
	E1	3,46 €	122 €	81 €
	E2	3,85 €	136 €	90 €
	F1	4,19 €	148 €	98 €
	F2	4,79 €	169 €	112 €
	G1	5,13 €	181 €	119 €
	G2	5,61 €	198 €	131 €
	H1	6,04 €	213 €	141 €
	H2	6,63 €	234 €	154 €
	CS	7,11 €	251 €	166 €
AGENTS SNCF ACTIFS CONTRACTUELS ET SALARIÉS D'ENTREPRISES PRIVÉES	EXÉCUTION	2,69 €	95 €	63 €
	MAÎTRISE	3,46 €	122 €	81 €
	CADRE	4,28 €	151 €	100 €
RETRAITÉS	CADRE SUP.	5,53 €	195 €	129 €
	RETRAITÉS	1,33 €	48 €	32 €
	RÉVERSION	0,67 €	24 €	16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

